

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 MAI 2013

Convocations du 24/05/2013

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Bernard VILLEMAGNE .

Absents : Isabelle VERNAY

Secrétaire : Bernadette CHAIZE

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité.

Révision des loyers :

Considérant que la variation annuelle de l'indice de référence des loyers est de + 1,54% au 1^{er} trimestre 2013, le Conseil municipal décide de relever les loyers, à compter du 1er juillet 2013, suivant la variation de l'indice de référence, soit :

- Presbytère :
 - F2 : de 209,65 € par mois à **212,88 €**
 - F4 central : de 377,51 € par mois à **383,32 €**
 - F4 à droite : de 401,92 € par mois à **408,11 €**
- Maison communale : de 279,38 €. par mois à **283,68 €**
- Appt école : de 512,71 €. par mois à **520,60 €.**

Les charges afférentes aux logements de l'école et de la maison communale sont majorées à la somme mensuelle forfaitaire de 125 € chacun.

Révision tarif concession cimetière :

Considérant que la commune projette de réaménager la partie réservée aux inhumations en terrain commun et d'en affecter une partie aux concessions, le Conseil municipal décide de réviser le tarif des concessions dans le cimetière à compter du 1^{er} juillet 2013 à savoir :

- Le tarif de 80 € est porté à **90 € le m²** pour les concessions trentenaires.

Accord local sur la représentativité des communes au Conseil Communautaire :

Pour la représentation communale dans les Communautés de Communes, la loi Richard du 31 décembre 2012 permet aux communes dans le cadre d'un accord local d'augmenter au maximum de 25 % le nombre de délégués. Pour la Communauté de Communes des Monts du Pilat, le nombre est fixé à 26 sièges et 7 sièges de droit en plus, afin que toutes les communes soient représentées, soit 33 sièges.

La CCMP propose aux 16 communes de conserver la répartition actuelle de 36 Conseillers Communautaires pour le prochain mandat, soit :

- Bourg-Argental : 6
- Burdignes : 1
- Colombier : 1
- Graix : 1
- La Versanne : 1
- Saint Julien-Molin-Molette : 3
- Saint Sauveur-en-Rue : 3
- Thélis-la-Combe : 1
- Le Bessat : 1
- Jonzieux : 3
- Marlhes : 3
- Planfoy : 2
- Saint Genest-Malifaux : 6
- Saint Régis-du-Coin : 1
- Saint Romain-les-Atheux : 2
- Tarentaise : 1

Le Conseil Municipal approuve cet accord local et prend acte que le Conseil Communautaire a fixé à 10 le nombre de Vice-présidents de la CCMP.

Décision sur l'avenir du ludobus au-delà du 30 juin 2013 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, malgré les difficultés financières rencontrées par l'Espace Culturel du Château pour poursuivre l'activité, la commune avait donné son accord de principe pour renouveler la convention de continuité du Ludobus Intercommunal pour une durée de

six mois, comme convenu lors du comité de pilotage du 21 janvier 2013, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. En contrepartie, la commune versera une subvention de 1,39 € par habitant. Il précise également que plusieurs communes, ainsi que la Région Rhône-Alpes s'étant désengagées de cette action, celle-ci n'est plus viable au-delà du 30 juin 2013. Le Conseil Municipal approuve cette convention de six mois et décide de se retirer et de ne pas renouveler la convention au-delà du 30 juin 2013.

Zonage provisoire d'assainissement :

Par délibération du 19 juillet 2011, le Conseil municipal a décidé de réactualiser le zonage d'assainissement conjointement à la révision de son document d'urbanisme et a retenu le bureau d'études Réalités Environnement. Les installations d'assainissement non collectif, si elles présentent des problèmes de dysfonctionnement, doivent être réhabilitées rapidement. Un habitant des Souchères se trouvant dans cette situation, a déposé une demande et peut bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Cependant, l'objectif de l'Agence de l'Eau est de s'assurer que les zonages sont ou seront cohérents avec les réhabilitations envisagées.

Après avoir pris connaissance du zonage provisoire d'assainissement des eaux usées présenté par le bureau d'études, le Conseil Municipal valide que les habitations situées en dessous de la route départementale au lieu-dit « les Souchères » seront classées en zones d'assainissement non collectifs.

Dissolution du SIANC :

Le SIANC ayant de difficultés de fonctionnement, les communes et les intercommunalités ont pris les dispositions nécessaires pour assurer la relève de sa mission. Afin de pouvoir mettre en œuvre ces nouveaux dispositifs, il est nécessaire de dissoudre le Syndicat. Le Conseil Municipal demande à la Préfecture la dissolution du SIANC et confie aux membres du Bureau et à la Présidente de réaliser la liquidation du Syndicat.

Extinction de l'éclairage public :

Par délibération du 15 janvier 2013, le Conseil Municipal avait approuvé les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEL pour l'extinction de l'éclairage public la nuit. En conséquence, le Conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit à partir du 1^{er} juillet 2013 de 23h30 à 5h30 et dès que toutes les horloges astronomiques seront installées. Des adaptations seront prévues lors des fêtes ou événements particuliers. Un arrêté du Maire précisera les modalités d'application de cette mesure.

Dématérialisation des marchés publics :

Le Conseil général de la Loire s'est positionné comme offreur de service numérique territorial dans le cadre du développement de l'administration électronique. Dans ce cadre, la commission permanente du Conseil général de la Loire a décidé le 27 juillet 2009, la mise à disposition gratuite d'un service de dématérialisation des marchés publics auprès des collectivités et établissements publics de la Loire.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au projet de dématérialisation des marchés publics de la Loire proposé par le Conseil général et autoriser le maire à signer la convention.

Commission Communale d'Aménagement Foncier :

Dans le cadre de sa compétence en matière de réglementation de boisement, le Conseil Général de la Loire va instituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier. Ainsi, le Conseil municipal doit désigner :

- un conseiller municipal titulaire et deux suppléants
- deux propriétaires forestiers et deux suppléants

Il doit également élire trois propriétaires de biens fonciers non bâtis et deux suppléants. Nous invitons des candidats à se faire connaître en mairie avant le 25 juin, date de l'élection.

Redevance pour occupation du domaine public due par les opérateurs de communication électriques :

L'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances. Pour le domaine public routier, en 2005, un décret a fixé les tarifs maxima et les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Ainsi, pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance sont :

- 40.00 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,33 € par kilomètre et par artère en aérien

- 26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
Monsieur le maire est chargé du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Compte-rendu des commissions :

Voirie :

- Les travaux de déviation du chemin de Sagne du Blanc sont terminés.
- Présentation des propositions pour le réaménagement de la partie du cimetière en terrain commun.
- Plantation des fleurs, le samedi 8 juin.

Vie locale :

- Une réunion d'information avec les parents d'élèves sur les rythmes scolaires a eu lieu. Pour la demi-journée hebdomadaire supplémentaire, le mercredi est privilégié. Nous attendrons la rentrée 2014 afin de mettre en place ce projet.
- Mr Blachon a prévenu la mairie qu'il n'assurera plus la cantine à la rentrée 2013. Suite à cette information, nous avons contacté la mairie de Tarentaise et obtenu une réunion le jeudi 30 mai pour lancer une consultation simultanée auprès de prestataires de fourniture de repas.

Divers :

- Autorisation accordée à l'association Chukids 42 pour traverser le Bessat lors de la manifestation de course en relais autour de la Loire organisée en septembre, mais la commune n'attribue pas de subvention
- Information : formation à l'usage du défibrillateur, le 28 septembre 2013 de 8h30 à 12h30 à la salle des sports de Saint-Genest-Malifaux. Formation gratuite, ouverte à tous, sur inscription à l'adresse : communication@cc-montsdupilat.fr
- Accord pour l'achat d'un bureau pour le secrétariat.
- Un panneau sera installé pour indiquer le point covoiturage.

Fin de réunion 11h10

Prochaine réunion : Mardi 25 juin à 20 heures

Le Maire,
Robert TARDY